ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 91242

Texte de la question

M. Jacques Lamblin interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la valorisation des séjours scolaires à l'étranger des élèves français. En effet, contrairement à une pratique largement répandue chez nos voisins européens, l'éducation nationale ne valide pas l'année scolaire que plusieurs centaines d'élèves français choisissent de passer à l'étranger. De plus, à leur retour, ces élèves, qui ont pourtant poursuivi normalement leur scolarité à l'étranger au cours de cette année, sont contraints de reprendre les cours au niveau quitté au moment de leur départ de France. Ce manque de reconnaissance d'une expérience hautement enrichissante sur le plan linguistique, intellectuel et culturel est d'autant plus incompréhensible qu'un dispositif du même ordre, Erasmus, existe en faveur des étudiants des universités. Aussi, il lui demande si le Gouvernement envisage d'instituer un dispositif d'homologation des séjours scolaires passés volontairement à l'étranger par les élèves français.

Données clés

Auteur : M. Jacques Lamblin
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 91242
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 novembre 2015, page 8430
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)